



**PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil spécial 30 novembre 2022**

# **SOMMAIRE**

## **PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES**

### **CABINET**

#### **BRECI**

. Arrêté PREF/CABINET/BRECI/2022329-0001 du 25 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 22 novembre 2022 portant attribution de la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

### **SER**

. Arrêté DDTM/SER/2022334-0001 du 30 novembre prononçant la fusion des Associations Syndicales Autorisées (ASA) « des ruisseaux des jardins Saint-Jacques » et « du canal des 4 Cazals », sises commune de Perpignan et constituant la nouvelle Association Syndicale Autorisée (ASA) « des 4 Cazals et des Jardins Saint-Jacques » commune de Perpignan



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CABINET**

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° PREF/CABINET/BRECI/2022329-0001 du 25 novembre 2022  
modifiant l'arrêté n° PREF/CABINET/BRECI/2022326-0001 du 22 novembre 2022  
portant attribution de la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale**

Le préfet des Pyrénées-Orientales,

**VU** le décret n°87-594 du 22 juillet 1987 portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

**VU** le décret n° 88-309 du 28 mars 1988 relatif à la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

**VU** le décret n° 2005-48 du 25 janvier 2005 relatif à la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

**VU** la circulaire NOR/INT/00103C du 6 décembre 2006 de Monsieur le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ;

**VU** la circulaire NOR/IOC/16691C du 15 juillet 2009 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° PREF/CABINET/BRECI/2022326-0001 du 22 novembre 2022 portant attribution de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ;

Considérant l'erreur matérielle dans les annexes n°1 et les annexes n°2 ;

**SUR** proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

**ARRÊTÉ :**

**Article 1er :** L'annexe n° 1 est modifiée afin de supprimer la proposition de Mme CHRISTIAN Elisabeth à l'échelon Or.

**Article 2 :** L'annexe n° 2 est modifiée afin de prendre en considération la proposition de Mme CHRISTIAN Élisabeth à l'échelon Vermeil.

**Article 3 :** L'annexe n°3 demeure inchangée.

**Article 3 :** Madame la Sous-Préfète, directrice de Cabinet, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Perpignan, le 25 novembre 2023

Le préfet,



Rodrigue FURCY.

Civilité	Nom	Prénom	Grade	Nom Employeur
Madame	HENIN	Christine	Attachée d'administration principal	CENTRE HOSPITALIER DE PERPIGNAN
Monsieur	DURAND	Laurent	Conducteur ambulancier	CENTRE HOSPITALIER DE PERPIGNAN
Monsieur	BRAIL	Michel	Brigadier chef principal	COMMUNE DE BOMPAS
Monsieur	TUBAU	Stephann	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMMUNE DE CANET EN ROUSSILLON
Madame	CARDONA	Nathalie	Rédacteur principal de 1ère classe	COMMUNE DE CANET EN ROUSSILLON
Madame	DUCHESNE	Florence	Adjoint technique principal 2ème classe	COMMUNE DE LE BARCARES
Madame	GAUTHIER	Florence	Rédacteur principal 2ème classe	COMMUNE DE LLUPIA
Madame	BLAY	Fabienne	Adjoint administratif principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	CARRIO	Corinne	Adjoint administratif principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	CONNES	Joëlle	Adjoint administratif principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	FERNANDEZ	Sylvie	Adjoint administratif principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	GATOUNES	Madeleine	Adjoint administratif principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	JUSTAFRE	Patrice	Adjoint administratif principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	LLACH	Georgina	Adjoint administratif principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	PUJOL	Pascal	Adjoint administratif principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	TERRE	François	Adjoint administratif principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	URIBE	Alain	Adjoint administratif principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	BABA	Adbrazak	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	CAMPS	Catherine	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	GOMEZ	Bruno	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	GOUAMAN	Sylvie	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	ARGENCE	Michel	Agent de maîtrise	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	GASCON	Corinne	Agent de maîtrise	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	GOUAMAN	Bruno	Agent de maîtrise principal	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	SOLER	Christophe	Agent de maîtrise principal	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	RAMOS	Christine	Assistante maternelle	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	SALIES	Christine	Attaché	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	GANDOU	Jean-Charles	Attaché principal	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	BOSCH	Marie-Christine	Directeur	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	MERCIER	Carole	Ingénieur	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	PIQUE	Florence	Puéricultrice hors classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	JORDAN	Véronique	Rédacteur principal 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	BUENO	Philippe	Rédacteur principal 2ème classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	PARAIRE	Jean-Jacques	Technicien principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	SUBILS	Jean	Technicien principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	FIGUERAS	Gilbert	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMMUNE DE SALEILLES
Madame	PAYROU	Joëlle	Attaché territorial	COMMUNE DE THUIR
Monsieur	FITA	Eric	Agent de maîtrise	COMMUNE DE TROUILLAS
Madame	ARNAUD	Fabienne	Adjoint administratif principal 1ère classe	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	SANCHEZ	François	Adjoint administratif principal 1ère classe	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	BENEZET COMA	Bernadette	Adjoint administratif principal 2ème classe	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	EGGMAIER	Lysiane	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	MARTINS	Nathalie	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	DELAUNAY	Eric	Agent de maîtrise principal	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	BOSCH	Catherine	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	LOPEZ	Marie-Luz	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	BERAUD	Élisabeth	Attaché hors classe	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	TAYAN DORANDEU	Brigitte	Attaché hors classe	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	CHALER	Edwig	Ingénieur	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

## PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES

Monsieur	FOUGERIT	Marc	Ingénieur principal	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	JEZEQUEL	Pascale	Rédacteur	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	ESTEVE	Pascal	Rédacteur principal 1ère classe	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	RIGAL	Pascal	Technicien	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	ANTOINE	Wilfried	Technicien principal de 1ère classe	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	DAVID	Alain	Technicien principal de 2ème classe	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	JAUZAC	Michel	Technicien principal de 2ème classe	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	MANZANO	Jocelyne	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE
Monsieur	COLOM	Philippe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE
Monsieur	GARRETA	Jean-Luc	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE
Madame	ARGENT	Christine	Administrateur hors classe	PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE
Monsieur	FERRA	Jacques	Agent de maîtrise	PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE
Monsieur	CWICZYNSKI	Stéphane	Attaché territorial	PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE
Madame	COIZET	Juliane	Professeur d'enseignement artistique hors classe	PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE
Madame	JUCHORS	Nathalie	Professeur enseignement artistique hors classe	PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE

Civilité	Nom	Prénom	Grade	Nom Employeur
Madame	GIMENEZ	Caroline	Adjoint administratif	CENTRE HOSPITALIER DE PERPIGNAN
Monsieur	LAMARRE	Patrice	Infirmier	CENTRE HOSPITALIER DE PERPIGNAN
Monsieur	GREGOIRE - CUFU	Olivier	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPIR
Monsieur	PINEDA	Jean-Marc	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPIR
Monsieur	SANCHEZ	Jacques	Ingénieur	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPIR
Monsieur	GARCIA	Pascal	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	COMMUNE D'ELNE
Madame	CASTANO	Béatrice	ATSEM principal de 1ère classe	COMMUNE D'ELNE
Monsieur	ADAM	Frédéric	Technicien principal de 1ère classe	COMMUNE D'ARGELES-SUR-MER
Madame	CHRISTIAN	Élisabeth	Rédacteur principal de 2ème classe	COMMUNE DE BOMPAS
Madame	RAVOISIER	Corinne	Adjoint administratif principal de 1ère classe	COMMUNE DE BOMPAS
Monsieur	SOLES	Philippe	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMMUNE DE CALCE
Madame	CORCINOS	Christine	Rédacteur principal de 2ème classe	COMMUNE DE CANET EN ROUSSILLON
Monsieur	RODRIGUEZ	François	Adjoint technique principal de 2ème classe	COMMUNE DE CERET
Monsieur	GUILLOU-ARNAUDIES	François	Educateur APS 1ère classe	COMMUNE DE CERET
Monsieur	BEDRIGNANS	Thierry	Adjoint technique territorial	COMMUNE DE LE BARCARES
Madame	BASCOU	Cécile	Agent de maîtrise principal	COMMUNE DE LE BARCARES
Madame	NAVARRO	Véronique	Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe	COMMUNE DE LE BARCARES
Monsieur	MERIGNAC	Jean-François	Technicien principal de 1ère classe	COMMUNE DE LE BARCARES
Madame	GARCIA	Sylvie	Adjoint administratif principal de 1ère classe	COMMUNE DE LE BARCARES
Madame	PY	Mère - Pierre	Adjoint administratif principal de 1ère classe	COMMUNE DE LE BARCARES
Monsieur	BES	René	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	JACOMI	Nicolas	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	ROJA	Henri	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	SOLER	Roger	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	SOUYAH	Chaabane	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	XIFRE	Thierry	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	CHEKROUN	Ludovic	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	TAHIR	Abdelkader	Agent de maîtrise principal	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	ROHI	Catherine	Agent social principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	BATAILLE	Françoise	Assistante maternelle	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	LIEVRE	Isabelle	Assistante maternelle	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	FONS	Florence	ATSEM principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	MOLLET	Sandrine	ATSEM principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	RAYNAL	Nathalie	ATSEM principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	BELTRAN	José	Brigadier chef principal	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	DOUMEYROU	Élisabeth	Conservateur en chef de patrimoine	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	REIG	Alain	Educateur APS 2011	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	MEDJEBEUR	Joseph	Rédacteur principal 2ème classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	PARENT	Cécile	Technicien principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Madame	ROBERT	Valérie	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	COMMUNE DE PERPIGNAN
Monsieur	BOURRET	Georges	Agent de maîtrise principal	COMMUNE DE THUIR
Monsieur	CALER	César	Agent de maîtrise principal	COMMUNE DE THUIR
Monsieur	FONTAINE	Érick	Agent de maîtrise principal	COMMUNE DE THUIR
Madame	BOURRAT	Éva	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	COMMUNE DE THUIR
Madame	BOUSSY	Catherine	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	COMMUNE DE THUIR
Madame	SABY	Corinne	Rédacteur	COMMUNE DE THUIR
Madame	ORTEGA	Marie-Carmen	Adjoint administratif principal 1ère classe	COMMUNE DE TOULOUGES
Madame	RIBERE	Christine	Rédacteur principal 2ème classe	COMMUNE DE TOULOUGES
Monsieur	CHASTANG	Christophe	Educateur territorial APS principal 1ère cl	COMMUNE DE TOULOUSE
Monsieur	RIBES	André	Adjoint administratif principal 1ère classe	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	CASTANYER	Joseph	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	AULOY	Chantal	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	CASTALDI	Patrick	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES

ANNEXE 2

Médaille Vermeil

Monsieur	CHAUMEL	Bertrand	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	FALGUERE	Michel	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	GARCIA	Marie-Angé	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	GIRAUX	Véronique	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	MOYSON	Nathalie	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	- SANCHEZ	Marie Louise	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	TRILLO	François	Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	BOSCH	Alain	Adjoint technique principal de 1ère classe	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	GARCIA	Valérie	Adjoint technique principal de 1ère classe	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	MIQUEL	Pierre	Adjoint technique principal de 1ère classe	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	BLAY	Michel	Agent de maîtrise principal	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	GELLARDO	Patrice	Agent de maîtrise principal	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	HULLAR	Paul	Agent de maîtrise principal	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	ROUGE	Jean Jacques	Agent de maîtrise principal	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	VINAJA	Christophe	Agent de maîtrise principal	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	DUPUY	Isabelle	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	GREIN FERRAND	Pascal	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	LAVAL	Élisabeth	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	FRANCES	Nathalie	Attaché	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	FARRE RIERA	Véronique	Attaché principal de conservation du patrimoine	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	DUHEZ	Alain	Ingénieur principal	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	COUDRAY	Carole	Rédacteur	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	PUIG	Chantal	Technicien paramédical de classe supérieure	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	JUSTE	Alain	Technicien principal de 1ère classe	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	LAFONT	Christine	Technicien principal de 1ère classe	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	VILLEFRANQUE	Fabienne	Technicien principal de 1ère classe	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	ALVARADO	Stéphane	Technicien principal de 2ème classe	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	GUEROULT	Nathalie	Directrice	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	GIRMENS	François	Ouvrier de maintenance spécialisé	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES PYRENEES-ORIENTALES
Madame	PORTUS	Montserrat	Responsable de pôle	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES PYRENEES-ORIENTALES
Monsieur	RODRIGUEZ	Philippe	Agent de maîtrise	PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTE URBAINE
Monsieur	RUIZ	Thierry	Agent de maîtrise	PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTE URBAINE
Madame	CLEMENTE	Jeanne	Rédacteur principal 1ère classe	UDSIS 66
Monsieur	AUZOLLE	Christian	Technicien principal de 2ème classe	UDSIS 66
Madame	SOURDOU	Nathalie	Adjoint technique principal de 1ère classe	UDSIS 66
Madame	REDONDO	Dominique	Agent de maîtrise principal	UDSIS 66
Madame	VILALLONGUE	Maria-Augustia	Agent de maîtrise principal	UDSIS 66
Madame	MEROU	Chantal	Attaché principal	VILLE DE PARIS
Monsieur	RIEUTORT	Pascal	Opérateur principal des APS	
Madame	DRUOT	Virginie	Secrétaire administrative de classe normale	



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service eau et risques  
Mission connaissance, gouvernance, stratégie

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDTM/SER/2022 334-0001** du 30 novembre 2022  
prononçant la fusion des Associations Syndicales Autorisées (ASA) « des ruisseaux des  
jardins Saint-Jacques » et « du canal des 4 Cazals », sises commune de Perpignan et  
constituant la nouvelle Association Syndicale Autorisée (ASA) « des 4 Cazals et des  
Jardins Saint-Jacques » commune de Perpignan

Le préfet des Pyrénées-Orientales,

- VU** l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;
- VU** le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée ;
- VU** la circulaire INTB700081 C du 11 juillet 2007 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales relative aux associations syndicales de propriétaires ;
- VU** le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Rodrigue FURCY Préfet des Pyrénées-Orientales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° PREF/SCPPAT/2022235-0021 du 23 août 2022 portant délégation de signature à Monsieur Cyril VANROYE, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales ;
- VU** la décision du 29 avril 2022 du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, portant subdélégation à Monsieur Vincent DARMUZEY, à effet de signer dans le cadre de ses attributions les actes relatifs à l'exercice de l'autorité administrative des associations syndicales de propriétaires, à l'exception des actes liés à la création d'associations dévolus exclusivement au préfet ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009156-17 du 23 juillet 2008 approuvant la mise en conformité des statuts de l'ASA « des ruisseaux des jardins Saint-Jacques » à Perpignan avec l'ordonnance et le décret susvisés ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012023-0014 du 23 janvier 2012 approuvant la mise en conformité des statuts de l'ASA « du canal des 4 Cazals » à Perpignan avec l'ordonnance et le décret susvisés ;

**VU** le procès-verbal de l'assemblée des propriétaires constitutive de l'Association Syndicale Autorisée « du canal des 4 Cazals » du 24 octobre 2022 adoptant le projet de fusion avec l'Association Syndicale Autorisée « du canal des jardins de Saint-Jacques » ;

**VU** le procès-verbal de l'assemblée des propriétaires constitutive de l'Association Syndicale Autorisée « des ruisseaux des jardins Saint-Jacques » du 24 octobre 2022 adoptant le projet de fusion avec l'Association Syndicale Autorisée « du canal des 4 Cazals » ;

**VU** les statuts ainsi adoptés ;

**VU** la délibération du conseil syndical de l'association en date du 10 novembre 2022 désignant comme administrateur provisoire Monsieur Eric VIDAL ;

**VU** les périmètres syndicaux des ASA initiales et du projet d'ASA fusionnée, tenant compte des dernières évolutions de la numérisation du cadastral ;

**Considérant** qu'il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des propriétaires de l'ASA « du canal des 4 Cazals » du 24 octobre 2022 que 24 propriétaires membres sont favorables au projet de fusion, soit 100 % des propriétaires représentant 100 % de la surface totale du périmètre de l'association, soit par un vote explicitement exprimé, soit par abstention ou absence de réponse valant vote implicite;

**Considérant** qu'il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des propriétaires de l'ASA « des ruisseaux des jardins Saint-Jacques » du 24 octobre 2022 que sur 252 propriétaires , 249 membres sont favorables au projet de fusion, soit 98 % des propriétaires représentant 99% de la surface totale du périmètre de l'association, soit par un vote explicitement exprimé, soit par abstention ou absence de réponse valant vote implicite ;

**Considérant** que les propriétaires concernés ont été dûment avertis des conséquences de leur abstention telles que prévues à l'article 12 du décret susvisé ;

**Considérant** que les règles de majorité découlant de l'article 14 de l'ordonnance ont été respectées pour la consultation des membres de chacune des associations amenées à se prononcer sur la fusion et l'approbation des statuts ;

**Considérant** qu'il convient de nommer un administrateur chargé de convoquer la première assemblée des propriétaires amenée à élire les membres de la nouvelle ASA ;

**Considérant** que selon les dispositions de l'ordonnance et du décret sus-visés il appartient à l'autorité compétente dans le département d'établir l'arrêté correspondant ;

**SUR** proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

## ARRÊTE :

### **Article 1<sup>er</sup> : Approbation de la fusion**

Les ASA « des ruisseaux des jardins Saint-Jacques » et ASA « du canal des 4 Cazals » sont fusionnées en une ASA portant le nom de l'Association Syndicale Autorisée « des 4 Cazals et des Jardins Saint Jacques ».

Le périmètre de l'ASA fusionnée est de 331ha 01a 65ca tel qu'annexé au présent arrêté préfectoral.

### **Article 2 : Siège et nom**

Le siège de l'association est fixé à la Mairie, Annexe de las Cobas, 1 rue des Calanques à Perpignan.

### **Article 3 : Transfert des droits et obligations**

L'ensemble des biens, droits et obligations des associations syndicales fusionnées sont transférés à l'association syndicale issue de la fusion.

L'association syndicale issue de la fusion est substituée de plein droit aux anciennes associations dans tous leurs actes.

Les indemnités, droits, taxes, contribution de sécurité immobilière prévue à l'article 879 du code général des impôts ou honoraires résultant de la fusion sont à la charge de l'association issue de la fusion.

L'ensemble des personnels des associations syndicales fusionnées est réputé relever de l'association syndicale issue de la fusion dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

### **Article 4 : Administrateur provisoire**

Monsieur Eric VIDAL, président de l'ASA « des ruisseaux des jardins Saint-Jacques » est nommé administrateur provisoire de la nouvelle association.

À ce titre il a la charge de convoquer et de présider la première assemblée des propriétaires de la nouvelle ASA dans le délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification du présent arrêté afin qu'elle procède à l'élection des membres du syndicat de l'ASA ainsi constituée dans les conditions fixées par ses statuts.

### **Article 5 : Trésorerie**

Conformément à l'article 16 des statuts de l'ASA « des 4 Cazals et des Jardins Saint-Jacques », les fonctions de comptable public sont confiées au Centre de Gestion Comptable (SCG) de Saint-Estève, dans la continuité des missions que celui-ci assurait auprès des associations avant leur regroupement en une seule entité.

## **Article 6 : Publication et notification**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales, puis :

- affiché dans la commune de Perpignan,
- ainsi qu'au siège de l'association, dans les quinze jours qui suivent sa publication,
- notifié par le président des associations syndicales d'origine, aux propriétaires concernés et en cas d'indivision à celui ou ceux des co-indivisaires mentionnés sur la documentation cadastrale.

**Article 7 :** le présent arrêté peut faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet des Pyrénées-Orientales,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 8 :** les Présidents des Associations Syndicales Autorisées « des ruisseaux des jardins Saint-Jacques » et « du canal des 4 Cazals », le maire de Perpignan, le SCG de Saint-Estève, le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales et le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

**Le Chef du Service de l'Eau  
et des Risques**



**Vincent DARMUZEY**